AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Jean-Baptiste André GodinCollectionGodin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 (19)ItemJean-Baptiste André Godin à Auguste Adolphe Hourdequin, 29 janvier 1879

Jean-Baptiste André Godin à Auguste Adolphe Hourdequin, 29 janvier 1879

Auteur∙e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (19)
Collation1 p. (465r)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers. Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Auguste Adolphe Hourdequin, 29 janvier 1879, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 03/12/2025 sur la plate-forme EMAN :

https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/49806

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·eGodin, Jean-Baptiste André (1817-1888)
Date de rédaction29 janvier 1879
Lieu de rédactionGuise (Aisne) - Familistère
DestinataireHourdequin, Auguste Adolphe (1824-)
Lieu de destinationSaint-Quentin (Aisne)

Description

RésuméGodin retourne à Hourdequin le spécimen corrigé de la manchette du journal *Le Devoir* ; il précise un certain nombre de corrections. Il réclame l'envoi de 4 ou 5 épreuves de la manchette.

Notes La manchette du journal *Le Devoir* est modifié à partir du 2 février 1879 : les mentions « Politique [...] Consommation » et « Mutualité [...] Association du capital et du travail », qui encadraient le titre, sont supprimées ; « le titre « Le Devoir » est sous-titré « Journal des réformes sociales » la mention « On s'abonne à Guise (Aisne) au bureau du journal et à Paris, 32, rue Serpente, chez M. Ed Thiaudière, représentant du *Devoir* pour tous renseignements » est ajoutée (en ligne : https://cnum.cnam.fr/pgi/fpage.php?P1132.2/450/80/466/0/0, consulté le 21 mai 2023).

Mots-clés

Administration et édition du journal Le Devoir

Notice créée par <u>Pauline Pélissier</u> Notice créée le 21/11/2023 Dernière modification le 06/02/2024

Jain 29 Janvier 79

Monsieur Mourdequin,

le sous retourne co inclus le specimen de titre que mous avois choise. Mais j'ai à mous sous sous sous server que rous l'aver que sous l'avois assigné, dans le moderé, aux ronseiquements généraux.

Je vous renvoie donc de nouveau ce madele pour gue rous rous terries dans les dimensions indiquées, en faire les corrections partées sur le specimen. Le vous signale particulaités de piet au desseus des motes de pour les sur les sur les sur les sur les sur le preciment les sur les sur

at l'appace resserve.

La place réservée au mots; Le rédacteur en chef: le Champury? Poit être également déminisée et les mots: le Champury mis en plus petits caractères, comme sur le modèle.

Cour les indications localises à droite dans les consaignements generaus, rous very en cominont les corrections demandes sur le specimen que de change. mento de caracteres sont neces. staires afin de melhe prises & harmonie, nour le coup docil entre le coté droit et le coté gauche. Y'appelle sur ce point weeks notre alteration. Newlley faire cer corrections ace plus vite et m'enroyer some perdre un instant de est chreuses. Je vous salue bien since -

tement.